



VILLE DE
LOUVECIENNES

DÉCISION N° 2023-06-49

Direction Générale Objet : Tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1/09/2023

Le Maire de la Commune de Louveciennes (78430),

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-06-52 du Conseil municipal en date du 9 juin 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la révision des tarifs existants quant à l'occupation du domaine public, pour les rubriques suivantes :

Travaux et déménagements, Concessions funéraires, Manifestations, tournage de films et prises de vue, jardins familiaux, installation de ruches dans les jardins familiaux, location de salles municipales, terrasses,

DÉCIDE

Article 1 : D'ABROGER tous les actes antérieurs (délibérations et décisions) afférents aux activités citées ci-dessus, qui débiteront à compter du 1er septembre 2023,

Article 2 : DE FIXER les tarifs tels qu'annexés à la présente décision pour toutes les prestations qui débiteront à compter du 1er septembre 2023 à l'exception des locations de salles municipales réservés pour une date postérieure à l'entrée en vigueur de la présente décision mais déjà payées avant le 1er septembre 2023.

Article 3 : DE PRECISER que toutes périodes commencées seront entièrement dues, qu'elles soient forfaitaires, journalières, hebdomadaires, mensuelles ou annuelles.

Article 4 : DE PRECISER que les entreprises effectuant des travaux, dont la Ville de Louveciennes est donneur d'ordre, sont exemptées du versement d'une redevance d'occupation du domaine public.

Article 5 : DE PRECISER que pour les abonnés du marché communal, la redevance sera due sans tenir compte de la présence effective ou non du commerçant le jour de la tenue du marché communal.

Article 6 : DE PRECISER que le minimum de perception est fixé à 15€ il s'appliquera en cas de montant d'une redevance due qui serait inférieure à ce montant.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à Louveciennes, le 5 juillet 2023



Le Maire,
Marie-Dominique PARISOT

Accusé de réception en préfecture
078-217803501-20230705-DEC2023-06-49-AU
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

TRAVAUX ET DEMENAGEMENT *		
NATURE DU STATIONNEMENT TEMPORAIRE	Détail	MONTANT REDEVANCE JOURNEE
Déménagement/emménagement	Réalisé par professionnel	40€/place
	Réalisé par non professionnel	Gratuit
	Forfait journalier monte-meuble	50€/place
Neutralisation d'un emplacement	Neutralisation d'un emplacement de stationnement pour travaux.	40€/place + 40€ par place et par jour de dépassement
Stationnement des bennes	<i>Pénalités de dépassement dès J+1 : 300€ par jour</i>	50€/2 places
		100€/jour à compter de J+1
1 € / m ² / + 1 semaine de franchise		
1,50 € / m ²		
300,00 €		
300,00 €		
Echafaudage		
Base de vie		
Barrage de voie		
Installation grue mobile		

1 place = 5 mètres linéaires * Des frais de dossier de 15€ seront appliqués.

TOURNAGE DE FILM ET PRISE DE VUE		
NATURE DE LA DEMANDE PRESTATION	MONTANT REDEVANCE	
	1/2 journée	Journée
Durée		
Cimetière	1 000,00 €	1 500,00 €
Place de l'Eglise	500,00 €	800,00 €
Maison des Enfants	500,00 €	1 000,00 €
Fermeture de rues, place, barrage de voie	300,00 €	500,00 €
Installation cantine, loge ou camion sur parkings publics	500,00 €	900,00 €
Hôtel de Ville	1 800,00 €	2 400,00 €
Bureau du Maire	300,00 €	500,00 €
Parvis de la mairie	250,00 €	400,00 €
Bar	150,00 €	200,00 €
Accueil Mairie	150,00 €	200,00 €
Salle conseil municipal	250,00 €	400,00 €
Salle des mariages	400,00 €	600,00 €

Des frais de dossier de 15€ seront appliqués.

FUNERAIRE-CONCESSIONS		
Durée	15 ans	30 ans
Concessions	295,00 €	560,00 €
Cavernes	730,00 €	1 500,00 €
Colombarium	600,00 €	1 200,00 €
Durée	50 ans	
Concessions	1 135,00 €	

JARDINS FAMILIAUX		
Superficie	Trimestre	Annuel
30 m ²	17,50 €	70,00 €
60 m ²	35,00 €	140,00 €
120 m ²	60,00 €	240,00 €
INSTALLATION DE RUCHES JARDINS FAMILIAUX		
15 m ²	45,00 €	180,00 €



Accusé de réception en préfecture
078-217803501-20230705-DEC2023-06-49-AU
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

MANIFESTATIONS

Stands	Superficie	MONTANT REDEVANCE JOURNEE
Tentes individuelles	9 m ²	50,00 €
	13,5 m ²	70,00 €
	16,5 m ²	85,00 €
Emplacement découvert sur pelouse	10 m ²	30,00 €
	20 m ²	60,00 €
	30 m ²	80,00 €
	40 m ²	100,00 €
Commerces ambulants/food truck ponctuel	15m ²	50,00 €
Salle Camille Saint Saëns/Salle Renoir	Stand de 9m ²	50,00 €
Intérieur maison de l'étang	Stand de 9m ²	50,00 €
Restaurateurs à l'intérieur de la maison de l'Etang	Comprend l'utilisation de la cuisine, de tentes, de tables et chaises et un branchement électrique (max 16A monophasé)	100,00 €

LOCATION DE SALLES MUNICIPALES *

SALLES MAIRIE	LOUVECIENNOIS		NON LOUVECIENNOIS	
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
Salle Camille Saint-Saens	700,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	2 450,00 €
Salle Renoir	300,00 €	650,00 €	550,00 €	1 200,00 €
Salle SISLEY	200,00 €		350,00 €	
SALLES MAISON DE L'ETANG	LOUVECIENNOIS		NON LOUVECIENNOIS	
	Tarif horaire	Tarif au dela de 12h	Tarif horaire	Tarif au dela de 12h
Salle de gauche	55,00 €	700,00 €	90,00 €	1 100,00 €
Salle de droite	75,00 €	900,00 €	150,00 €	1 700,00 €
SALLES MAISON AMANDA	LOUVECIENNOIS		NON LOUVECIENNOIS	
	Tarif horaire	Tarif au dela de 12h	Tarif horaire	Tarif au dela de 12h
LES DEUX SALLES (petit salon + salle à manger (hors office))	65,00 €	700,00 €	110,00 €	1 200,00 €
THEATRE DES ARCHES	LOUVECIENNOIS			
	Journée (16 à 25 ans)	Journée +25 ans		
	100 € (avec obligation de prendre des vigiles)	660,00 €		

* Un forfait ménage de 200€ sera appliqué si la salle n'est pas restituée rangée et nettoyée.

MARCHE COMMUNAL

DROIT DE PLACE PAR JOURNEE	
Place avec forfait matériel et électricité	
4ml	4,00 €
8ml	8,00 €
12ml	12,00 €

COMMERCES

TYPE D'INSTALLATION	MONTANT REDEVANCE
Mange debout extérieur	20€/par unité/an
Terrasse ouverte sans emprise au sol	36€/m ² /an
Terrasse fermée avec emprise au sol	72€/m ² /an
Commerce ambulant/food truc	1740€/an
Rotisserie, machine à glaces	30€/an
Oriflamme	70€/an
Chevalets porte menu	20€/an
Chevalets publicitaires	50€/an
Distributeur journaux	40€/an

Accusé de réception en préfecture
078-217803501-20230705-DEC2023-06-49-AU
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

EQUIPEMENTS SPORTIFS	
Stade du Cœur-Volant	REDEVANCE
Stade : match ou entraînement (matin, après-midi ou soirée) sans vestiaires ni douches	275,00 €
Stade : match ou entraînement (matin, après-midi ou soirée) avec vestiaires et douches	350,00 €
Stade : séance hebdomadaire de 2h pour un an (sans vestiaires ni douches)	3 750,00 €
Stade : séance hebdomadaire de 3h pour un an (avec vestiaires et douches)	4 000,00 €
Gymnase Jacques Tassin	REDEVANCE
Grande salle, séance hebdomadaire d'1h15 pour un an	1 100,00 €
Salle A ou B (hors grande salle) séance hebdomadaire d'1h15 pour un an	660,00 €
Mise à disposition des vestiaires et douches par an, pour une séance hebdomadaire de 1h15 pour un an	500,00 €
Grande salle avec vestiaires et douches pour une journée	500,00 €
Salle A ou B (hors grande salle) avec vestiaires et douches pour une journée	300,00 €
Plateau extérieur de jeu avec vestiaires et douches pour une journée	180,00 €

CIRQUES ET MANEGES		
ATTRACTIONS	MONTANT REDEVANCE	MONTANT REDEVANCE
Petit manège/attraction inférieur à 15m ²	80€/3 jours	140€/7 jours
Manège entre 15m ² à 25m ² -	120€/3 jours	220€/7 jours
Manège supérieur à 25m ² -	150€/3 jours	280€/7 jours
Manège type "auto-tamponneuse"	450€/3 jours	800€/7 jours
Stand restauration	50€/3 jours	80€/7 jours
Installation cirque complet	200€/Jour (et remise d'un chèque de caution de 500€)	
Spectacle type "Guignol"	15€/jour	

Accusé de réception en préfecture
078-217803501-20230705-DEC2023-06-49-AU
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023